Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Tout d’abord, J’exprime mes vifs remerciements à la Commission Economique des Nations Unies pour l’Europe, d’avoir organisé cette Session du Segment de Haut Niveau de la Réunion des Parties de la Convention sur l’Accès à l’Information, Participation du Publique dans le Processus de Prise de Décision et d’Accès à la Justice en Matière de l’Environnement (la Convention d'Aarhus).

Je saisie cette occasion pour m’excuser de mon absence à cette grande cérémonie, c’est du à la force majeure.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je souligne l’importance de la présence de la délégation bissau-guinéenne dans ce grand Forum, que nous accordons une très grande importance alors que nous sommes déterminés à faire de l'adhésion une réalité..

La Guinée-Bissau est un pays avec une forêt tropicale et une zone côtière riche en biodiversité, mais, selon les rapports des Nations Unies, elle s’avère très vulnérable aux effets néfastes du changement climatique.

En effet, beaucoup sont les actions menées vers une gestion environnementale au niveau interne, en commençant par une évolution institutionnelle, élaboration et mise en œuvre des instruments de politique de gestion environnementale, l’adoption et la mise en œuvre des Conventions et ses Protocoles respectifs, y compris la Convention d’Aarhus ainsi que d’autres instruments de caractère international juridiquement concernés.

Mesdames et Messieurs,

La Guinée-Bissau a démontré aussi une grande volonté dans plusieurs aspects, notement, en ce que concerne le besoin de la mise en œuvre des recommandations découlant du Chapitre Dix de l’Agenda 21, la création de la Conférence National de l’Environnement à travers le Décret numéro onze/Quatre-vingt-seize, publié dans le Journal Officiel numéro quarante-un/Quatre-vingt-seize, du sept octobre. Cette Conférence Nationale sur l’Environnement était créée pour servir de Forum National de Dialogue, de Réflexion Nationale et de Concertation entre les acteurs clé qu’interviennent dans le domaine environnemental, notamment, l’État, les ONG’s, le secteur privé, les communautés locales dans la perspective d’une fructueuse participation de toute la société.

Il faut aussi souligner que dans le cadre de la promotion de la démocratie et la participation du publique dans le processus de gestion environnementale, la Guinée-Bissau a adopté en mai de l’année mil neuf-cents quatre-vingt –dix-sept, la première Loi-Cadre des Aires Protégées.

Monsieur le Président,

Tout ce processus de participation du publique de façon démocratique se fonde sur du respect strict du droit coutumier, de la culture et du savoir-faire des populations autochtones.

Je vous assure que le Gouvernement bissau-guinéen a approuvé et publié tout récemment le Décret numéro cinq/deux mille dix-sept sur la Participation du Publique dans le processus d’évaluation environnementale de toutes les activités susceptibles de causer des dégâts sur l’environnement, ainsi que pour les nouvelles générations.

Nous remercions tous les Parties pour soutenir notre adhésion à cet Convention très important pour l´environnement

Excellences,

Je voudrais terminer mon intervention en vous remmerciant pour le soutien que vous nous avez apporté en vue de l’élaboration du Cadre d’Evaluation Politique-Institutionnelle et Règlementaire relatif à notre adhésion à la Convention d’Aarhus.

Monsieur le Président, chers collègues, soyez assurés que mon pays va continuer à déployer les efforts pour une participation de plus en plus active dans le processus de conservation environnementale pour le bien-être de l’Humanité.

Pour conclure, je suis reconnaissant du fait que les parties à cette importante Convention aient soutenu notre intégration à la famille Aarhus, un fait que nous apprécions grandement et nous ferons tout pour sa mise en œuvre effective dans notre pays.

**Merci de votre aimable attention.**